



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2015 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Chalet Peter Williamson, situé au 300, rue Cypihot. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Madame la conseillère Andrée Deschamps est absente de la présente séance.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Me Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

02-025-15 Ouverture de la séance

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'ouvrir la séance ordinaire du 9 février 2015. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

02-026-15 Ordre du jour

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 02-025-15 Ouverture de la séance
- 02-026-15 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 02-027-15 Adoption de procès-verbaux

4. Conseil d'agglomération

4.1. Orientations du conseil

- 02-028-15 Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 26 février 2015

4.2. Autres sujets

5. Sécurité publique**6. Développement communautaire**

- 02-029-15 Autorisation de marcher dans certaines rues de la Ville pour la tenue de la marche annuelle la « Marche pour l'eau » organisée par l'école secondaire Saint-Georges
- 02-030-15 Autorisation au Club Richelieu Sainte-Anne de tenir un barrage routier les 3 et 4 avril 2015 sur le boulevard des Anciens-Combattants
- 02-031-15 Entente entre le Cégep John Abbott et la Ville relativement à l'utilisation des installations sportives du Centre sportif Casgrain

7. Urbanisme

7.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

7.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

7.3. Autres sujets

8. Services techniques

8.1. Autorisation de dépenses.

8.2. Conclusion de contrats

- 02-032-15 Octroi de contrat pour des travaux de réfection d'infrastructures sur les rues Garden City et Michaud – appel d'offres public
- 02-033-15 Octroi de contrat pour la construction d'un Carrefour en « T » - appel d'offres public

8.3. Acceptation de plans

8.4. Réception de travaux

8.5. Autres sujets

- 02-034-15 Subventions dans le cadre du fonds de développement durable 2015 – Modification des critères de financement
- 02-035-15 Amendement de la résolution 09-252-14 relativement au montant des honoraires additionnels accordés à la firme BPR – Rue Sainte-Anne - Phase III
- 02-036-15 Honoraires additionnels pour la réalisation d'un plan de développement du territoire dans le cadre de l'étude économique du secteur nord
- 02-037-15 Entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le village de Senneville pour l'utilisation des services de la bibliothèque par les résidents de Senneville
- 02-038-15 Autorisation d'aller en appel d'offres public pour l'achat d'un camion Madvac
- 02-039-15 Autorisation d'aller en appel d'offres public pour l'achat d'un balai mécanique

9. Environnement

10. Développement économique et touristique

11. Finances

11.1. dons / promotions / aides financières

11.2. Autres sujets

- 02-040-15 Adoption des comptes

12. Administration et greffe

12.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

12.2. Opérations Immobilières

12.3. Autres sujets

- 02-041-15 Dissolution de trois comités de la Ville
- 02-042-15 Participation à la 5e rencontre municipale de l'énergie
- 02-043-15 Autorisation des dépenses liées à l'adhésion de la Ville à l'Association des Municipalités de banlieue
- 02-044-15 Adoption de la majoration de la grille salariale de 1% pour l'année 2015 pour les employés cadres

13. Ressources humaines

13.1. Contrats et ententes

- 02-045-15 Nomination à un poste d'aide-bibliothécaire principale temporaire

02-046-15 Embauche d'un stagiaire en santé et sécurité au travail

14.2 Autres sujets

14. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 02-047-15 Avis de motion du règlement numéro 774-1 modifiant le règlement numéro 774 relatif aux tarifs
- 02-048-15 Avis de motion du règlement numéro 779-1 modifiant le règlement de taxation numéro 779 afin de déterminer le coefficient applicable
- 02-049-15 Avis de motion du règlement numéro 780 décrétant un emprunt et l'exécution des travaux de construction de trottoirs sur le boulevard Industriel et la rue Daoust
- 02-050-15 Non-Adoption du second projet de règlement numéro 533-65 modifiant le règlement de zonage 533 de manière à permettre des bâtiments de type R-2 (deux logements) dans la zone H-60
- 02-051-15 Adoption du second projet de règlement numéro 535-11 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 de manière à introduire une largeur minimale et d'augmenter la superficie minimale des lots lors d'un projet de lotissement dans la zone H-100
- 02-052-15 Adoption du règlement numéro 771 sur la Société de développement commercial et abrogeant le règlement numéro 622
- 02-053-15 Adoption du règlement numéro 775 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la municipalité
- 02-054-15 Adoption du règlement numéro 777 décrétant l'exécution des travaux d'aménagement d'un Carrefour en «T» à l'intersection de la voie de service nord de l'autoroute 40 et du chemin Sainte-Marie et un emprunt de 2 055 000 \$
- 02-055-15 Adoption du règlement numéro 778 décrétant l'exécution des travaux de réfection d'infrastructures sur les rues Garden City et Michaud et un emprunt de 2 040 000 \$

15. Dépôt de documents

16. Levée de la séance

02-056-15 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 18 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la période de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 58 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Félicitations pour les feux d'artifice du Carnaval d'hiver; ▪ Suggestions et commentaires pour la reconduction des comités de la Ville (dépôt d'un document à la greffière); ▪ Les avantages pour la municipalité de participer à la 5^e rencontre municipale de l'énergie; ▪ Les avantages pour la municipalité d'être membre de l'Association des municipalités de banlieue; ▪ Résumé des dossiers en cours à l'Association des municipalités de banlieue; ▪ Notification aux membres de la dissolution de certains comités de la Ville; ▪ Définition de décorum et de politesse; ▪ Fonds disponibles à l'Agglomération de Montréal pour être membre de l'Association des municipalités de banlieue et ses avantages;

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

02-027-15 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé les documents suivants :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 janvier 2015;
2. Les deux procès-verbaux des assemblées publiques de consultation tenues le 26 janvier 2015;

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

4.1. ORIENTATIONS DU CONSEIL

02-028-15 Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 26 février 2015

ATTENDU QUE le maire d'une municipalité liée doit se prononcer au Conseil d'agglomération sur les sujets à l'ordre du jour en se basant sur les orientations obtenues du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Dana Chevalier

De mandater madame le maire, Paola Hawa, à prendre toutes décisions qu'elle jugera appropriées sur les dossiers à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 26 février 2015, en se basant sur les informations obtenues et celles présentées lors de la réunion, et ce dans les meilleurs intérêts de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4.2. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

02-029-15 Autorisation de marcher dans certaines rues de la Ville pour la tenue de la marche annuelle la « Marche pour l'eau » organisée par l'école secondaire Saint-Georges

ATTENDU QUE dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau, l'école secondaire Saint-Georges aura une activité annuelle où les étudiants, accompagnés de leurs professeurs, marcheront sur la rue Sainte-Anne de l'intersection de la rue Senneville jusqu'à l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE la sécurité des participants sera assurée par la Patrouille municipale qui accompagnera les marcheurs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser les étudiants de l'école secondaire Saint-Georges à marcher sur la rue Sainte-Anne de l'intersection de la rue Senneville jusqu'à l'Hôtel de Ville le vendredi, 20 mars 2015 de 11h à 12h15.

Adoptée à l'unanimité.

02-030-15 Autorisation au Club Richelieu Sainte-Anne de tenir un barrage routier les 3 et 4 avril 2015 sur le boulevard des Anciens-Combattants

ATTENDU la demande du Club Richelieu Sainte-Anne afin d'obtenir l'autorisation de tenir un barrage routier les 3 et 4 avril 2015 sur le boulevard des Anciens-Combattants;

ATTENDU QUE les dons amassés serviront principalement à venir en aide aux jeunes dans le besoin des écoles primaires de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Yvan Labelle

2618

D'autoriser au Club Richelieu Sainte-Anne la tenue d'un barrage routier les 3 et 4 avril 2015 sur le boulevard des Anciens-Combattants face à la caserne des pompiers.

D'autoriser l'administration municipale à prendre les arrangements nécessaires afin de donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

02-031-15 Entente entre le Cégep John Abbott et la Ville relativement à l'utilisation des installations sportives du Centre sportif Casgrain

ATTENDU QUE l'objectif de cette entente est de définir la méthode et les modalités selon lesquelles le Collège John Abbott et la Ville coopéreront afin que les résidents puissent bénéficier des installations sportives du Centre sportif Casgrain;

ATTENDU QUE cette entente prévoit une subvention municipale de 20 % sur le prix des abonnements au Centre sportif Casgrain pour les résidents;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier

Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville l'entente de service à intervenir entre le Cégep John Abbott et la Ville relativement à l'utilisation des installations sportives du Centre sportif Casgrain par les résidents.

D'autoriser une dépense maximale de 4 330,00 \$, à même le poste budgétaire 02-701-10-492 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

7. URBANISME

7.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8. SERVICES TECHNIQUES

8.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.2. CONCLUSION DE CONTRATS

02-032-15 Octroi de contrat pour des travaux de réfection d'infrastructures sur les rues Garden City et Michaud – appel d'offres public

ATTENDU QU' une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) sous le volet 1.5 a été déposée au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU QUE cette demande a été transférée au Programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) sous le volet 1.1, suivant les exigences du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 20 novembre 2014 ;

ATTENDU l'analyse effectuée par la firme *BPR* ;

ATTENDU la recommandation du chargé de projets – Ingénierie d'entériner celle de la firme *BPR* à l'effet d'octroyer le contrat pour les travaux de réfection d'infrastructures sur les rues Garden City et Michaud au plus bas soumissionnaire conforme :

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

Conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 778 par le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire et sous réserve d'une réponse favorable du ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire des demandes de subvention soumises au volet 1.1 du programme FCCQ ou au volet 1.5 du programme PIQM, d'octroyer le contrat à la compagnie *Construction CJRB Inc.* pour les travaux de réfection d'infrastructures sur les rues Garden City et Michaud pour un montant de 1 845 628,14 \$, taxes incluses, le plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée à l'unanimité.

02-033-15 Octroi de contrat pour la construction d'un Carrefour en « T » - appel d'offres public

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 9 décembre 2014 ;

ATTENDU la recommandation du chargé de projets – Ingénierie à l'effet d'octroyer le contrat pour la construction d'un carrefour en « T » au plus bas soumissionnaire conforme :

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a approuvé le montant du plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

Conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 777 par le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire, d'octroyer le contrat à la compagnie *Construction Bau-Val Inc.* pour la construction d'un carrefour en « T » pour un montant de 2 756 277,13 \$, taxes incluses, le plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée à l'unanimité.

8.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.5. AUTRES SUJETS

02-034-15 Subventions dans le cadre du fonds de développement durable 2015 – Modification des critères de financement
--

ATTENDU QUE le conseil municipal désire octroyer en 2015 des subventions à des organismes communautaires dans le cadre du fonds de développement durable;

ATTENDU QUE des critères d'octroi sont établis afin de s'assurer que les projets présentés visent l'atteinte des objectifs du plan de la Ville « Vers un avenir durable »;

ATTENDU QUE le conseil désire établir de nouveaux critères de financement pour l'année financière 2015;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter les critères tels que décrits dans le document daté du 3 février 2015 dont copie est jointe en annexe « A », relativement à l'octroi de subventions dans le cadre du fonds de développement durable.

Adoptée à l'unanimité.

02-035-15 Amendement de la résolution 09-252-14 relativement au montant des honoraires additionnels accordés à la firme BPR – Rue Sainte-Anne - Phase III
--

ATTENDU QUE la Ville a reçu le 21 octobre 2014 la facture finale de la firme *BPR-Infrastructure inc.* relativement aux honoraires professionnels supplémentaires pour les services rendus dans le cadre du projet de la rue Sainte-Anne – Phase III;

ATTENDU QU' un montant de 5 130,00 \$, taxes en sus, n'a pas été comptabilisé dans le montant final présenté dans la résolution 09-252-14;

ATTENDU QUE le montant final de 167 417,65 \$ présenté dans la résolution 09-252-14 ne comprenait pas les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Daniel Boyer

D'amender la résolution numéro 09-252-14 afin d'autoriser une dépense de 198 386,66 \$, taxes incluses, pour des honoraires additionnels à la firme *BPR-Infrastructure inc.*, à même le règlement d'emprunt numéro 736, au lieu d'un montant de 167 417,65 \$.

Adoptée à l'unanimité.

02-036-15 Honoraires additionnels pour la réalisation d'un plan de développement du territoire dans le cadre de l'étude économique du secteur nord

ATTENDU QUE lors de la séance du 10 novembre 2014, le conseil a retenu les services d'une firme d'urbanisme en adoptant la résolution 11-306-14 pour un montant maximal de 11 497 \$, taxes incluses ;

ATTENDU QUE le mandat de la firme est la réalisation d'un plan de développement du territoire dans le secteur nord ;

2622

ATTENDU QUE conformément à l'offre de service, la facturation des honoraires professionnels s'effectue sur une base horaire ;

ATTENDU QUE des honoraires additionnels, sur une base horaire, sont à prévoir pour compléter ce mandat ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser des honoraires additionnels de 7 000\$, taxes en sus, à la firme *Hélène Doyon, urbaniste-conseil Inc.* afin de compléter le mandat;

D'autoriser une dépense de 8 063,25 \$, à même le poste budgétaire 02-610-00-410 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

02-037-15 Entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le village de Senneville pour l'utilisation des services de la bibliothèque par les résidents de Senneville

ATTENDU QUE Senneville souhaite faciliter l'accès à une bibliothèque aux résidents de leur municipalité;

ATTENDU QU' une entente est à intervenir entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le village de Senneville afin que les résidents de Senneville puissent bénéficier des services offerts par la bibliothèque de Sainte-Anne-de-Bellevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville l'entente à intervenir entre le village de Senneville et la Ville pour l'utilisation des services de la bibliothèque par les résidents de Senneville.

D'autoriser l'administration municipale à prendre les arrangements nécessaires afin de donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

02-038-15 Autorisation d'aller en appel d'offres public pour l'achat d'un camion Madvac
--

ATTENDU QUE les réparations nécessaires pour remettre en fonction le Mad Vac (aspirateur) sont prohibitives compte tenu de la désuétude de l'équipement;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un nouveau camion Mad Vac (aspirateur) est prévue et requise au PTI 2015;

2623

ATTENDU QUE l'administration municipale doit procéder par appel d'offres public pour l'acquisition de ce véhicule;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour l'achat d'un camion Mad Vac (aspirateur).

Adoptée à l'unanimité.

02-039-15 Autorisation d'aller en appel d'offres public pour l'achat d'un balai mécanique
--

ATTENDU QUE les réparations nécessaires pour remettre en fonction le balai mécanique sont prohibitives compte tenu de la désuétude de l'équipement;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un nouveau balai mécanique est prévue et requise au PTI 2015;

ATTENDU QUE l'administration municipale doit procéder par appel d'offres public pour l'acquisition de ce type de véhicule;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour l'achat d'un balai mécanique.

Adoptée à l'unanimité.

9. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11. FINANCES

11.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. AUTRES SUJETS

02-040-15 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Dana Chevalier

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 8 février 2015;

268 208,93\$

+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 janvier 2015

22 945,11

Total :

291 154,04 \$

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 23 janvier 2015

166 576,52 \$

Adoptée à l'unanimité.

12. ADMINISTRATION ET GREFFE

12.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.3. AUTRES SUJETS

02-041-15	Dissolution de trois comités de la Ville
------------------	---

ATTENDU QU' il y a lieu de dissoudre trois comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

De dissoudre les comités Administration et Finances, Technologies de l'information et Travaux publics.

Adoptée à l'unanimité.

02-042-15	Participation à la 5e rencontre municipale de l'énergie
------------------	--

ATTENDU QUE l'urbanisme et l'aménagement sont des compétences municipales de plus en plus ciblées pour mettre en œuvre un développement durable de notre territoire;

ATTENDU QUE certains outils offerts par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent de contrôler les émissions de GES et de gérer l'occupation du territoire et le développement urbain de façon à assurer une meilleure performance énergétique de nos milieux;

ATTENDU QUE cette rencontre permet de partager les connaissances et de s'informer sur les avancées techniques et technologiques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser madame Dana Chevalier à assister à la 5^e rencontre municipale de l'énergie organisée par l'association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) qui se tiendra à Victoriaville les 9 et 10 avril prochains.

D'autoriser la dépense et le paiement de 200 \$, plus les frais de déplacement applicables, à même le poste budgétaire 02-620-00-699 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

02-043-15 Autorisation des dépenses liées à l'adhésion de la Ville à l'Association des Municipalités de banlieue
--

- ATTENDU QUE l'Association des municipalités de banlieue représente les municipalités liées de l'Île de Montréal ;
- ATTENDU QUE le maire de chaque ville est le représentant au sein de l'organisation ;
- ATTENDU QUE l'association encourt des dépenses de recherche et de secrétariat dans le cours de ses opérations et ses dépenses sont réparties entre toutes les municipalités membres ;
- ATTENDU QUE par les années passées, l'Agglomération de Montréal remboursait directement au maire toutes les dépenses encourues et ce dernier remettait le chèque à l'association des Municipalités de banlieue ;
- ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) a informé récemment l'ensemble des maires de banlieue que cette façon de procéder est contraire à l'article 474.0.3 de la *Loi sur les Cités et Villes*;
- ATTENDU QUE le MAMOT a décidé que les maires devaient payer eux-mêmes par chèque personnel le montant dû à l'Association des Municipalités de banlieue ;
- ATTENDU QUE l'ensemble des maires s'est vu dans l'obligation d'ouvrir un compte personnel pour cette occasion unique afin d'y déposer le chèque émis à titre d'avance par leur ville respective, tirer un chèque personnel à même ce compte à l'ordre de l'Association des Municipalités de banlieue puis déposer la demande de remboursement auprès de l'Agglomération de Montréal ;
- ATTENDU QUE lorsque l'Agglomération de Montréal rembourse le maire, ce dernier endosse le chèque et le remet à la Ville, afin que la dépense et pour le maire et pour la Ville, soit nulle ;
- ATTENDU QUE l'ensemble des maires a écrit au MAMOT afin de lui faire part de son désaccord de procéder de cette façon ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Michel Boudreault

D'autoriser le paiement d'une avance de 11 987,37 \$, taxes incluses, au maire de la Ville, en vue de permettre le remboursement de dépenses liées à notre adhésion à l'Association des Municipalités de Banlieue.

D'autoriser une dépense maximale de 11 987,37 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 54-139-31-000 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

02-044-15 Adoption de la majoration de la grille salariale de 1% pour l'année 2015 pour les employés cadres
--

ATTENDU QUE conformément à la recommandation du directeur général à l'effet que l'échelle salariale des employés cadres soit majorée de 1%;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

D'approuver la majoration de la grille salariale de 1% pour l'année 2015, ceci rétroactivement au 1^{er} janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité.

13. RESSOURCES HUMAINES**13.1. CONTRATS ET ENTENTES**

02-045-15 Nomination à un poste d'aide-bibliothécaire principale temporaire
--

ATTENDU la nomination permanente de madame Annie Gauthier au poste de bibliothécaire principale ;

ATTENDU QUE la ville souhaite lui adjoindre une aide-bibliothécaire principale temporaire dans le cadre d'un projet pilote d'une durée d'un an afin d'alléger la charge de travail occasionnée par l'attribution du poste de bibliothécaire principale ;

ATTENDU QUE ce poste a été affiché à l'interne ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

De nommer madame Joëlle Dufour au poste d'aide-bibliothécaire principale temporaire à la bibliothèque de la Ville pour une durée d'un an. Les conditions salariales sont celles établies par la convention collective en vigueur entre la Ville et le syndicat; son niveau salarial se situe au groupe 6 échelon 2.

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire de madame Joëlle Dufour à même le poste budgétaire numéro 02-702-30-146 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

02-046-15 Embauche d'un stagiaire en santé et sécurité au travail

ATTENDU QUE l'embauche d'un stagiaire en santé et sécurité au travail permettra de mettre à jour et d'élaborer des procédures en matière de santé et sécurité au travail ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser l'embauche de monsieur Danick Champagne à titre de stagiaire en Santé et Sécurité au travail pour une durée de 16 semaines à raison de 35 heures/semaine au taux horaire de 17,60 \$.

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire de monsieur Danick Champagne à même le poste budgétaire numéro 02-610-00-410 et 02-320-00-149 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

14.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**14. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE
RÈGLEMENTS**

02-047-15 Avis de motion du règlement numéro 774-1 modifiant le règlement numéro 774 relatif aux tarifs

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 774-1 modifiant le règlement numéro 774 relatif aux tarifs afin d'ajuster et d'ajouter certains tarifs.

02-048-15 Avis de motion du règlement numéro 779-1 modifiant le règlement de taxation numéro 779 afin de déterminer le coefficient applicable

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 779-1 modifiant le règlement numéro 779 afin de déterminer un coefficient supérieur à celui qui est applicable à une municipalité dont le territoire est compris dans l'agglomération de Montréal.

02-049-15 Avis de motion du règlement numéro 780 décrétant un emprunt et l'exécution des travaux de construction de trottoirs sur le boulevard Industriel et la rue Daoust

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 780 décrétant un emprunt et l'exécution des travaux de construction de trottoirs sur le boulevard Industriel et la rue Daoust.

02-050-15 Non-Adoption du second projet de règlement numéro 533-65 modifiant le règlement de zonage 533 de manière à permettre des bâtiments de type R-2 (deux logements) dans la zone H-60

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal de la Ville a adopté un premier projet de règlement numéro 533-65, intitulé « Règlement numéro 533-65 modifiant le règlement de zonage 533 de manière à permettre des bâtiments de type R-2 (deux logements) dans la zone H-60 »;

ATTENDU QUE suite aux commentaires recueillis lors de l'assemblée de consultation publique tenue le 26 janvier 2015, le conseil a décidé de ne pas procéder avec ce second projet de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Yvan Labelle

De mettre fin aux processus de modification du règlement numéro 533-65 modifiant le règlement de zonage 533.

Adoptée à l'unanimité.

02-051-15 Adoption du second projet de règlement numéro 535-11 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 de manière à introduire une largeur minimale et d'augmenter la superficie minimale des lots lors d'un projet de lotissement dans la zone H-100

- ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté le règlement portant le numéro 535, intitulé « Règlement de lotissement de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue »;
- ATTENDU QUE l'article 3.1 du règlement de lotissement 535, traitant des dimensions minimales des lots à chacune des zones, exige dans la zone H-100 une superficie minimale de 500 mètres carrés comme superficie minimale d'un lot. Aucune exigence minimale n'est prescrite relativement à la largeur et la profondeur des lots;
- ATTENDU QUE la morphologie de la section sud de la rue Meloche est caractérisée par des lots de grandes superficies et un frontage important, de grandes surfaces non minéralisées, de grands dégagements latéraux ainsi qu'une canopée généreuse;
- ATTENDU QU' afin de conserver le caractère morphologique et écologique de ce secteur, le Conseil est d'avis d'amender le règlement de lotissement 535 de manière à fixer une largeur minimale et d'augmenter la superficie minimale d'un lot lors d'un projet de lotissement créant un ou des nouveaux lots ou modifiant la configuration d'un lot existant;
- ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2014, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;
- ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique a été tenue le 26 janvier 2015 conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- ATTENDU QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter le second projet de règlement numéro 535-11 dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

02-052-15 Adoption du règlement numéro 771 sur la Société de développement commercial et abrogeant le règlement numéro 622

- ATTENDU QUE le conseil, en collégialité avec les représentants de la SDC Sainte-Anne-de-Bellevue, juge opportun de revoir la réglementation en vigueur concernant la société de développement commercial (ci-après : « SDC »);
- ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger le règlement numéro 622, relativement aux règles de fonctionnement de la SDC;
- ATTENDU les articles 458.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);
- ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 11 août 2014, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;
- ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le règlement numéro 771 dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

02-053-15 Adoption du règlement numéro 775 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la municipalité

- ATTENDU le plan de lutte contre l'agrile du frêne, adopté par la résolution numéro 12-330-14, prévoit l'adoption d'un règlement pour lutter contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la municipalité;
- ATTENDU les articles 4, 19 et 85 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);
- ATTENDU l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);
- ATTENDU l'article 411 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);
- ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);
- ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le règlement numéro 775 dont copie est jointe en annexe « D ».

Adoptée à l'unanimité.

02-054-15 Adoption du règlement numéro 777 décrétant l'exécution des travaux d'aménagement d'un Carrefour en «T» à l'intersection de la voie de service nord de l'autoroute 40 et du chemin Sainte-Marie et un emprunt de 2 055 000 \$

ATTENDU QUE le Conseil souhaite aménager un carrefour en « T » à l'intersection de la voie de service nord de l'autoroute 40 et du chemin Sainte-Marie en remplacement des ponts d'étagement ;

ATTENDU QU' une entente est intervenue entre la Ville et le Ministère des Transports du Québec afin de partager les coûts des activités construction dudit carrefour;

ATTENDU les articles 543 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné par le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Yvan Labelle

D'adopter le règlement numéro 777 dont copie est jointe en annexe « E ».

Adoptée à l'unanimité.

02-055-15 Adoption du règlement numéro 778 décrétant l'exécution des travaux de réfection d'infrastructures sur les rues Garden City et Michaud et un emprunt de 2 040 000 \$

ATTENDU QUE le Conseil a établi au PTI 2015 des sommes pour effectuer la réfection des infrastructures sur les rues Garden City et Michaud ;

ATTENDU QU' une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) sous le volet 1.5 a été déposée au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU QUE cette demande a été transférée au Programme Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) sous le volet 1.1, suivant les exigences du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné par le maire lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Michel Boudreault

D'adopter le règlement numéro 778 dont copie est jointe en annexe « F ».

Adoptée à l'unanimité.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 20 janvier 2015 au 8 février 2015;
- Liste des commandes du 1^{er} janvier 2015 au 31 janvier 2015;
- Dépôt de la déclaration modifiée des intérêts pécuniaires de M. Yvan Labelle;

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

02-056-15 Levée de la séance

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 17

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-9948